

Compte rendu Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 04 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GAYRARD, Maire.

Date de la convocation :	25/09/2018
Membres en exercice :	31
Présents :	26
Qui ont pris part à la délibération :	27

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Michel ALBESPY, Fabienne BESSETTES, Anne BOS, Anne BRU, Marie-Pierre COSTES, Elisabeth COSTES RIGAL, Laurent COT, Jean-Louis DALI, Marie-Claude FOURNIER, Monique FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE-ROUS, Pierre MERIC, Christian PEREZ, Daniel RAYNAL, Jean-Paul REMISE, Julie ROUS, Julie SEHIER, Gilles SOUBRIER, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Jean-Louis CALVIAC, Magali CUSSAC (pouvoir à Philippe TABARDEL), Mathieu FLOTTES, Sandrine GRES, Fabien MOLINIER.

Secrétaire de séance : Guillaume SOULIE

01 - RODEZ AGGLOMERATION : HABITAT – dossier Rous

Bernard LESCURE-ROUS ne prend pas part à la délibération

Le Maire rappelle la délibération n°3 du 06 juillet 2017 concernant la participation financière de la commune dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et notamment la participation au financement des volets « précarité énergétique » et « adaptation des logements au vieillissement et au handicap ».

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur Noël ROUS a sollicité par demande en date du 11 avril 2018, une subvention d'un montant de 500€ pour des travaux d'autonomie de la personne pour un montant total subventionnable de 17 298.58€.

Au vue de cette demande déposée, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 500€ à Monsieur Noël ROUS répondant aux critères d'attribution d'une participation financière dans le cadre du P.I.G.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

02 - RODEZ AGGLOMERATION : HABITAT – dossier AUREJAC

Le Maire rappelle la délibération n°3 du 06 juillet 2017 concernant la participation financière de la commune dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et notamment la participation au financement des volets « précarité énergétique » et « adaptation des logements au vieillissement et au handicap ».

Dans le cadre de ce dispositif, M. et Mme AUREJAC André ont sollicité par demande en date du 30 août 2017, une subvention d'un montant de 500€ pour des travaux d'autonomie de la personne pour un montant total subventionnable de 7 838.00€.

Au vue de cette demande déposée, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 500€ à M. et Mme AUREJAC André répondant aux critères d'attribution d'une participation financière dans le cadre du P.I.G.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

03 - RODEZ AGGLOMERATION : HABITAT – dossier LASCOURS

Le Maire rappelle la délibération n°3 du 06 juillet 2017 concernant la participation financière de la commune dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et notamment la participation au financement des volets « précarité énergétique » et « adaptation des logements au vieillissement et au handicap ».

Dans le cadre de ce dispositif, M. et Mme LASCOURS Patrick ont sollicité par demande en date du 26 avril 2018, une subvention d'un montant de 500€ pour des travaux d'amélioration énergétique pour un montant total subventionnable de 17 736.20€.

Au vue de cette demande déposée, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 500€ à M. et Mme LASCOURS Patrick répondant aux critères d'attribution d'une participation financière dans le cadre du P.I.G.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

04 – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité de l'attribution par les organismes publics locaux d'une indemnité spécifique aux comptables publics chargés des fonctions de receveur.

L'article 3 du texte précité prévoit que cette indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et ceci à compter de l'installation de celle-ci.

Le calcul de cette indemnité est basé sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil :

- demande le concours du comptable public assignataire pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- attribue à Monsieur Gilles GUEGAN, receveur, ladite indemnité selon les modalités de calcul définies par l'arrêté interministériel visé ci-avant ;
- décide que l'indemnité est accordée au taux de 100 % pour la durée du mandat du conseil.

05 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois. En effet, plusieurs agents ont bénéficié d'avancement de grade pour lesquels les nouveaux postes ont été créés, il convient donc de supprimer les anciens grades détenus par les agents, à savoir :

- 1 poste de **rédacteur** à temps complet de 35 heures
- 1 poste d'**adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** à temps complet de 35 heures
- 1 poste **adjoint technique 2^{ème} classe** à temps non complet de 17h30
- 1 poste d'**agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe** à temps non complet de 17h30

Tableau des emplois au 1^{er} octobre 2018 :

Cadres d'emplois	Cat.	Grades	Nombre emplois	Poste	Pourvu Vacant	durée hebdomadaire de service
Administratif Rédacteur	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TNC	Pourvu	28H
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	pourvu	35H
		Rédacteur	1	TC	pourvu	35H
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	TC	vacant	35H
		Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	TC	pourvu	35H
Services techniques Agent de maitrise	C	Agent de maitrise	1	TC	pourvu	35H
Adjoint technique	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	TC	pourvu	35H
Écoles Adjoint technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	TNC50%	pourvu	17H30
		Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	TNC50%	pourvu	17H30
		Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	TNC 50€%	2 vacants	17H30
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	TNC 50%	pourvu	17H30
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	TNC50%	vacant	17H30
		Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	TNC	pourvu	28H

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte le tableau des emplois au 1^{er} octobre 2018 comme définit ci-dessus.

06 - BUDGET PRIMITIF 2018 : décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
 FONCTIONNEMENT				
60622 Carburants		5 000.00		
615221 Entretien bâtiments publics		5 000.00		
615231 Entretien voirie		5 000.00		
61551 Entretien matériel roulant		5 000.00		
6156 Maintenance		4 315.41		
6542 Créances éteintes		1 000.00		
002 Résultat de fonctionnement reporté				11 533.91
7381 Taxe additionnelle droits mutation				13 781.20

TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	25 315.11	0.00	25 315.11
-----------------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

INVESTISSEMENT	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
	10223 TLE		2 927.00	
21316 Equipement de cimetières		3 957.32		
2151 Réseaux de voirie		58 355.20		
2183 Matériel informatique		4 000.00		
2184 Mobilier		3 804.44		
2315 Inst. Techniques		13 734.04		
1321 Subv. Etat				50 054.00

1323 Subv équipement département				35 159.00
13258 Subv équipement autres group.				1 595.00

TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	86 808.00	0.00	86 808.00
TOTAL GENERAL	112 123.11		112 123.11	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la décision modificative n°01/2018 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

07 - ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE

Le Maire informe qu'une consultation a été réalisée pour la fourniture, livraison, et service après-vente d'une tondeuse frontale, équipement neuf.

Après examen des offres reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- attribue le marché à SARL RODIMA, Espace Emeraude, ZA Bel – Air, Route de Decazeville 12000 RODEZ pour un montant de 28 900.00 € TTC avec reprise de l'ancienne tondeuse type JOHN DEERE Z 235 pour 1 900.00 €.

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents au marché « fourniture, livraison, et service après-vente d'un tracteur équipé d'une tondeuse frontale, équipement neuf ».